



VIE INSTITUTIONNELLE ET VIE ASSOCIATIVE
Dossier suivi par Isabelle DHOYER, Présidente
Comite Directeur
Compte Rendu du Comité Directeur des 17 et 18 décembre 2016

Compte Rendu du Comité Directeur n°60 :

Présents : Bastien Bisson, Pierre Boulanger, Nicole Daniel, Isabelle Dhoyer, Aline Fuhrmeister, Gilbert Grandjean, Bernard Hameau, Bernard Lefèvre, Maurice Marais, Isabelle Soltysiak, Jean Yves Talois, Michèle Tanaff, Gaël Utard, Etienne Vigour, Marie-Anne De Vreyer (retardée) & Saâd Zian (Délégué Général)

Excusés : Margaux Jalby, Julien Bruno

Etaient à l'ordre du jour les points suivants :

Samedi :

- Adoption de l'ordre du jour
- Adoption du Compte Rendu du Comité Directeur 59 de Novembre 2016
- Présentation des travaux autour de la Charte du Comité Directeur et du module d'accueil
- Organisations des Commissions du Comité Directeur
- Adoption du Budget Prévisionnel 2017
- Questions administratives et financières
- Point d'informations de la Commission Administrative et Financière et état de la trésorerie
- Nomination des Responsables et Trésoriers de SLAN
- Avancement des Groupe de travail et Commissions
- Organisation salariale : dispositif post DT
- Point d'étapes Pôles Ressources

Dimanche :

- Préparation de l'Assemblée Générale 2017
- Préparation de la rencontre des voisins
- Répartition des congrès régionaux
- Cahier des charges Assemblée Générale 2018
- Suivi des motions
- Relations extérieures
- CNAF
- Revues
- Réflexion CASDEN
- De Coopéclés aux ateliers

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Rappel Règlement Général 5.2 : « Le bureau du Comité Directeur propose l'ordre du jour des réunions du Comité Directeur, prépare et organise le travail du Comité Directeur, et à l'initiative du président, assure la gestion des affaires courantes et des dossiers urgents ».

Historique : le Bureau s'est réuni par téléphone le 07 Décembre 2016, en vue de présenter au Comité Directeur une proposition d'ordre du jour.

DECISION :

Après modifications, le Comité Directeur adopte l'ordre du jour.

14 pour, adopté à l'unanimité des présents

ADOPTION DU COMPTE RENDU DU COMITE DIRECTEUR DE NOVEMBRE 2016 :

Après modifications et précisions, le Compte Rendu est adopté.

12 pour, 0 contre, 2 abstentions

INFORMATION : TEMPS ASSEMBLEE GENERALE 2017

Un document est mis à disposition

Discussions : L'Assemblée Générale aura lieu sur 3 jours cette année, et non 2 comme les autres années.

Cela permettra notamment de prévoir une intervention de l'AHSL, de prendre du temps sur les rapports, et d'intégrer les ateliers dans le temps Assemblée Générale, au lieu de les mettre avant l'Assemblée Générale usuellement.

Le dimanche après-midi est à exploiter :

- temps de formations
- temps d'échanges par niveau sur la lecture du rapport financier

L'OLD suggère un temps de formations autour des outils réalisés.

Une proposition multithématique est à travailler : AHSL, OLD, Finances, Educatif, ...

Autres temps spécifiques à intégrer (mais dans des modalités différentes)

- Réorganisation
- Médailles

ADOPTION DU BUDGET PREVISIONNEL 2017 :

Rappel Règlement Général 6.6.2 : « Ce budget, préparé par l'équipe nationale, est proposé par le Délégué Général et adopté par le Comité Directeur.

Les budgets des services vacances, après avis de leurs équipes de gestions et d'animations et les budgets des centres d'accueils de responsabilité nationale, après avis de leurs équipes de gestions et d'animations, sont adoptés par le Comité Directeur sur proposition du Délégué Général ou de son subdélégué »

Rappel Règlement Général 6.4 : « La Commission Administrative et Financière a pour mission d'émettre des avis techniques sur :

- le budget de l'association,
- les orientations relatives à la gestion et à l'administration de l'association,
- les placements financiers,
- les dossiers immobiliers soumis au Comité Directeur, et de manière générale sur tout dossier dont elle pourrait être saisie par le Comité Directeur et/ou son trésorier, le Délégué Général et/ou le membre de l'équipe nationale en charge de la gestion administrative et financière.

Ses avis sont transmis au Comité Directeur. Elle est également chargée d'émettre un avis sur les baux de moins de 9 ans (cf. article 6.10 du présent règlement) ».

Historique : Le Budget Prévisionnel 2017 a été présenté à la Commission Administrative Financière du 04 et 05 décembre 2016. La Commission Administrative Financière a émis un avis favorable à ce budget (avis complet disponible sur l'espace documentaire).

Discussion : Il y a 2 budgets présentés, un budget institutionnel et un budget de travail. Le budget de travail est un outil de pilotage intéressant.

Les permanences sont globalement dans le rouge, les centres sont largement déficitaires, via l'amortissement notamment.

Merci à l'immense mobilisation de l'ensemble des acteurs de l'association pour arriver à des budgets à l'équilibre et pour arriver à des budgets actions, ce qui permet de dire non par rapport à des priorités.

Il est demandé un document plus lisible et plus détaillé, afin également de pouvoir comparer les exercices.

Il est demandé de faire parvenir un document sur les SV sans le « bug comptable ».

Un retour au Comité Entreprise (CE) est prévu sur l'économie et les finances à la séance de janvier.

Décision :

Le Comité Directeur adopte le Budget Prévisionnel.

14 pour, adopté à l'unanimité des présents

PROJET D'AUTORISATION DE TRAVAUX VALANT AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AT VALANT AD'AP) POUR LE CENTRE LES TREMBLES A RANCHAL :

Rappel Règlement Général 6.10 (extrait) : « Les travaux d'améliorations, de restructurations, autres que ceux d'entretiens et de maintenances ordinaires du bien, ne peuvent être effectués qu'après dépôt auprès de la Commission Administrative et Financière (CAF) d'un dossier préparatoire pour autorisation du Comité Directeur. Ce dossier précisant l'intérêt de l'opération, sa nature et les modalités de financement sera étudié en deux étapes :

- Avis d'opportunité, sur présentation d'un avant-projet (locaux, activités, fonctionnements, plan de financement) permettant la poursuite des études et la recherche des financements (subventions, emprunts...).
- Autorisation du Comité Directeur d'engagement des travaux sur présentation du projet définitif et du plan de financement justifié en lien avec une éventuelle participation du Fond National d'Investissement et d'Aide au Patrimoine.

En complément, toute structure de l'association a le devoir de se référer, pour tout ce qui touche à l'acquisition, l'aliénation et la gestion des propriétés immobilières, au document organisant la politique immobilière de l'association ».

Historique : Le projet a été présenté à la CAF du 04 et 05 Décembre 2016. La Commission Administrative Financière a émis un avis Favorable avec réserves.

DECISION :

Le Comité Directeur approuve le dépôt d'une AT valant AD'AP pour le centre Les Trembles, sous réserve du respect des prescriptions émises par la Commission Administrative Financière

13 pour, 0 contre, 1 abstention

DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE GESTION – LE HAMEAU DES ECHANDES

Historique : Le projet a été présenté à la Commission Administrative Financière du 04 et 05 Décembre 2016. La Commission Administrative Financière a émis un avis « défavorable, à l'unanimité, au renouvellement de la convention de gestion ».

DECISION :

Le Comité Directeur n'approuve pas le renouvellement de la convention de gestion.

0 pour, 14 contre, unanimité des Présents

AUTORISATION DE LA MISE EN VENTE DU SITE D'HUMBECOURT (52)

Rappel Règlement Général 6.10 (extrait) : « Les acquisitions, échanges, aliénations des immeubles nécessaires au but poursuivi par l'association, constitutions d'hypothèques sur lesdits immeubles, baux excédant neuf années, aliénations de biens dépendant de la dotation, emprunts, sont proposés par la Commission Administrative et Financière (CAF), et soumis à adoption par le Comité Directeur et proposé à ratification par l'assemblée générale.

Pour les baux de moins de neuf années, un simple avis de la Commission Administrative et Financière est requis ».

Historique : Le Comité Directeur a reçu le 12 juillet 2016 un courrier de Fanny Boucharin, au nom de l'équipe régionale demandant la mise en vente du site d'Humbecourt. Le projet a été présenté à la Commission Administrative Financière du 04 et 05 Décembre 2016. La Commission Administrative Financière a émis un avis Favorable.

DECISION :

Le Comité Directeur approuve la mise en vente du Site d'Humbecourt

14 pour, unanimité des Présents

AUTORISATION DE LA VENTE DU TERRAIN DE MAREUIL-LES-MEAUX (77)

Historique : Le projet a été présenté à la Commission Administrative Financière du 04 et 05 Décembre 2016. La Commission Administrative Financière a émis un avis Favorable.

DECISION :

Le Comité Directeur, après examen du projet, et en application de l'article 10 des Statuts, décide la vente du terrain de Mareuil le Meaux situé lieudit « Les près de Meaux » (77), cadastré A80 et A81 à Monsieur Reynalt pour la somme de 5000euros net vendeur.

Il charge le Directeur Administratif et Financier d'effectuer toutes démarches de signer tout acte et pièce de déléguer sur besoin, et en général de faire le nécessaire pour la réalisation de cette opération.

14 pour, unanimité des Présents

NOMINATION DES RESPONSABLES ET TRESORIERES DE SLAN

Rappel Règlement Général 2.5 : « Les responsables et les trésoriers des structures locales d'activités de responsabilité nationale sont nommés par le Comité Directeur sur proposition de son bureau après élection en assemblée plénière locale.

Lorsqu'une demande de nomination reçoit un avis défavorable de l'un des échelons appelés à statuer, elle doit néanmoins continuer à suivre la voie prévue ci-dessus pour recevoir l'avis des autres échelons concernés, jusqu'à décision du Comité Directeur ou du Responsable Régional suivant le cas »

DECISION :

Le Comité Directeur approuve la nomination de

- Sandra CANTALOUBE, Responsable de la SLAN Bécours
- Bernard HAMEAU, Responsable de la SLAN Morbecque
- Jean-Claude BOTTE, Trésorier de la SLAN St Pierre del Forcats
- Michèle TANAFF, Responsable de la SLAN Le Fontenil
- Gilbert GRANDJEAN, Responsable de la SLAN Les Tronches
- Bruno JULIEN, Trésorier de la SLAN Les Tronches
- Yan DUVIVIER, Responsable de la SLAN Valloire
- Yannick DANIEL, Trésorier de la SLAN Valloire

11 pour, 1 contre, 2 abstentions

VALIDATION DU PROJET DE DISPOSITIF POST-DT

Historique : Suite à la présentation du projet, le Comité d'Entreprise a été consulté le vendredi 16 décembre 2016.

Avis du Comité d'Entreprise : POUR 0, CONTRE 2, ABSTENTION 4 (disponible ci-joint)

DECISION :

Le Comité Directeur valide le projet de dispositif post DT présenté ce jour, après avoir pris connaissance de l'avis émis par le Comité d'Entreprise.

14 pour, 0 contre, 1 absence

PROJET DES POLES RESSOURCES

Le document est présenté

DECISION :

Le Comité Directeur valide le document présenté, et fait siennes les préconisations proposées de découpage territorial.

10 pour, 3 contre, 2 abstentions

INFORMATION : CHARTE DU COMITE DIRECTEUR & MODULE D'ACCUEIL

L'objectif est l'approbation de la charte et de la proposition de module d'accueil en février. Chacun est invité à faire des retours par mail.

Les thématiques à travailler :

- Les Bilans annuels du Comité Directeur, à faire avant l'Assemblée Générale
- Les temps de formations
- Les parrainages
- Les ré-contextualisations historiques des dossiers
- L'organigramme de l'association
- Un dossier d'accueil à remettre dès l'élection

INFORMATION : RENCONTRE DES VOISINS

Un document avec 2 lieux de Rencontres est proposé.

Historique : Les rencontres ont été créées dans le cadre des budgets à préparer, en vue de favoriser des temps nationaux avec davantage de participants.

Ne faire que 2 lieux de Rencontres des Voisins ne paraît pas répondre aux objectifs des rencontres des voisins.

Impression que peut donner le document :

- 2 ou 3 rencontres des voisins,
- ne pas faire de parallèles avec les Pôles de Ressources,
- risque d'impression de préfiguration

Lieux des rencontres des voisins : Pourquoi ne pas éviter des lieux éclés, afin qu'il n'y ait pas d'impression qu'ils seraient de futurs quelques-chose ? Ne fixons pas à travers le lieu de réunion comme le lieu d'un futur lieu de travail des salariés.

REPRESENTANTS DU COMITE DIRECTEUR DANS LES CONGRES REGIONAUX

Rappel Règlement Général 4.4.2 : « Des représentants de l'échelon national désignés par le Comité Directeur parmi ses membres et ceux de l'équipe nationale participent aux travaux du congrès régional ».

DECISION :

Par consensus, sont désignés représentants aux congrès régionaux respectifs, les membres du Comité Directeur suivants :

- Région Centre, le 4 février : Etienne VIGOUR
- Région Languedoc Roussillon, les 25 et 26 février : Bastien BISSON & Margaux JALBY
- Région Midi-Pyrénées, les 25 et 26 février : Bernard HAMEAU
- Régions Rhône Alpes & Forez, les 4 et 5 mars : Gaël UTARD & Bernard HAMEAU
- Région Pays de la Loire, les 4 et 5 mars : Isabelle SOLTYSIAK
- Région Normandie, le 11 mars : Aline FUHRMEISTER
- Région Aquitaine, les 11 et 12 mars : Isabelle DHOYER
- Région Poitou Charentes, les 11 et 12 mars : Michèle TANAFF ou Nicole DANIEL
- Région Hauts de France, les 11 et 12 mars : Julien BRUNO
- Région Auvergne Limousin, les 18 et 19 mars : Pierre BOULANGER
- Régions Lorraine Alsace et Champagne Ardennes : Michèle TANAFF & Nicole DANIEL
- Région Bretagne, les 18 et 19 Mars : Maurice MARAIS
- Région Île De France, le 19 mars : Isabelle SOLTYSIAK ou Jean-Yves TALOIS
- Régions Provence et Côte d'Azur : Bernard LEFEBVRE et Gilbert GRANDJEAN

ASSEMBLEE GENERALE 2018

Il s'agit de fixer la date de l'Assemblée Générale.

Doit-on lancer un appel à candidature ou mandater directement pour l'organisation ? Il y a un intérêt à ce que les lieux se répètent : on connaît les coûts et les difficultés, on peut s'améliorer.

Historique : On a lancé des appels à candidatures afin de mobiliser l'ensemble des régions, cela n'a peut-être plus de sens aujourd'hui. Actuellement, les conditions matérielles ont changé du fait du nombre de personnes à l'Assemblée Générale.

Il y a une tendance dans l'association à faire une année forte et une année light permettant d'alterner le lieu et le budget. Avons-nous les moyens de se payer nos choix démocratiques ?

PAR CONSENSUS,

Le Comité Directeur arrête la date du 09 et 10 juin 2018 pour l'organisation de l'Assemblée Générale.

INFORMATION SUIVI DES MOTIONS :

Un travail sur les motions votée est fait afin de pouvoir construire un document présentant l'état des lieux des réponses et actions apportées.

INFORMATION RELATIONS EXTERIEURES :

Ministère de l'Education Nationale : Il y a eu des réunions de toutes les associations avec la Convention Pluriannuelle d'Objectifs (CPO) au Ministère le mois précédent, l'enveloppe générale est annoncée comme maintenue, sous réserve de la distribution de cette enveloppe aux différents partenaires. La ligue a obtenu en parallèle un rendez-vous avec la ministre pour faire avancer son dossier séparément.

L'objectif est une signature pour toutes les associations fin janvier.

La CPO permet de sécuriser les associations pour avoir une visibilité budgétaire sur 3 ans ; cependant les discussions avancent vers une Convention Annuelle d'Objectifs (CAO), au motif que le budget de l'Etat est annuel.

Il pourrait être judicieux de réfléchir à la notion de programme :

- Fiches d'animation que le groupe local peut utiliser ou communiquer
- PEDT
- Classes entières

INFORMATION REVUES :

Comment faire évoluer Routes Nouvelles quant à la Forme :

- Format appropriable collectivement, type Revue Le1
- Travail en cours afin de réduire les coûts et passer à d'autres supports

Un travail sur le fond devra être mené, nécessairement.

Une proposition à destination des Aînés devra être travaillée.

INFORMATION REFLEXION CASDEN :

Le Trésorier National fait part de sa réflexion. Un travail global avec l'UNAT, la CDC et AtoutFrance est en cours. Sur beaucoup de projets, du fait de la nécessité d'investir, les EEDF sont souvent bloqués.

On est bloqué sans possibilité d'investir dans nos projets : même quand on réussit des choses en ventes immobilières, on ne peut pas utiliser cet argent car il est bloqué dans nos obligations de trésorerie.

Pourquoi ne pas inverser le truc, en continuant à rembourser 300 000 € chaque année, en empruntant sur 10 ans, afin de pouvoir redonner de l'air à nos projets ?

Si on amène 3 millions, on les justifie mais uniquement en investissement :

- Mutualisation (photocopieuse, téléphonie) et nouvelles technologies
- FNIAP, dans le patrimoine
- Investissement dans le développement durable

INFORMATION : DE COOPECLES AUX ATELIERS

Les Réseaux d'acteurs ont exprimé le souhait de continuer le travail entamé à la Coopéclés :

- Les suites de l'action civique et citoyenne, afin de savoir ce que l'on va faire sur les prochaines années en terme de démarche et d'action
- Le 15/18 : travail important sur la pédagogie aînée. Une rencontre avant l'AG est prévue. Rassemblement national aîné est prévu. Sur les rassemblements à l'automne, l'objectif n'est pas de refaire un défi ni dans sa forme ni dans sa construction budgétaire
- Un travail à poursuivre sur la branche éclé